

sur ces résolutions, soit envoyée aux trois branches de la législature demandant que le bill qui est maintenant devant le Parlement pour la construction du Pont Royal Albert, soit passé.

M. Narcisse Valois abonda dans le même sens que le préopinant et se prononça fortement en faveur de la construction du pont.

M. Hugh McLennan, qui parlait au nom de la commission du Havre qui s'était prononcée contre le pont projeté comme nuisible à la navigation dans le port de Montréal conclut en proposant l'amendement suivant, secondé par M. Thomas Cramp :

« Que cette assemblée reconnait qu'il est nécessaire dans les intérêts du commerce de Montréal, que l'on construise un pont qui permette à toutes les lignes de chemin de fer, qui servent au transport des marchandises entre cette ville et les ports atlantiques, de traverser facilement le St. Laurent :

« Que l'on peut obtenir ce résultat en construisant un autre pont :

« Que, néanmoins, comme il faudrait nuire sérieusement à la navigation, pour permettre la construction du Pont Royal Albert, d'après les plans et l'endroit proposés, cette assemblée condamne le plan qui lui est présenté et attende qu'on lui propose un plan moins préjudiciable à la navigation du havre de Montréal. »

L'amendement de M. McLennan a été adopté sur la division suivante :

Pour :—Andrew Allan, Robert Archer, Charles Ault, Joseph Barabon, Robert Banny, George S. Bush, Henry A. Budden, A. Cantin, Wm. Cassila, W. A. Charlebois, J. P. Cloghorne, Wm. Clonning, D. J. Craig, Thomas Cramp, James D. Croil, B. Dawson, Jr., P. Donovan, J. M. Douglas, G. A. Drummond, Robert Eadale, John Fairbairn, A. M. Forbes, M. Gault, E. E. Gilbert, C. H. Gould, O. M. Gould, Geo. A. Greene, John S. Hall, F. W. Henshaw, P. H. Holland, W. H. Hutton, James Jack, James Johnston, John Kerry, G. M. Kinghorn, Wm. Kiploch, Hospice Labelle, Robert Leekie, Charles Lee, Henry Lyman, Thomas McDuff, John McFarlane, Hug McKay, F. B. Mathew, A. G. McBean, A. A. McCulloch, Michel McCulloch, James McDougall, Alex. McFee, D. McIntyre, John S. McLachlan, Wm. McLachlan, John C. McLaren, Hugh McLennan, Alex. McPherson, D. McPhie, G. M. Millar, M. O. Mulrarky, H. A. Nelson, A. W. Ogilvie, Jno. Ogilvie, A. H. Plinsoll, T. W. Raphael, Peter Redpath, D. J. Rees, W. H. Rintoul, Andrew Robertson, R. T. Routh, Alex. Shannon, John S. Shearer, H. Shorey, C. J. Smipson, David Sinclair, Wm. Smith, S. H. Thompson, J. U. Urquhart, C. S. Watson, W. Williams, J. H. Winn, W. R. Workman.

Contre :—J. L. Beaudry, G. Boivin, M. Brossard, A. L. Desaulniers, N. B. Desmarquette, O. Dufresne, R. Gardner, J. Hatchette, J. Hurteau, Chas. Legge, C. H. Letourneau, L. E. Morin, A. Prévost, J. D. Rolland, A. Roy, N. Valois, John Young.—18.

M. Winn, secondé par M. Drummond, proposa la résolution suivante :

« Que cette assemblée approuve l'action du Bureau de direction de la Chambre de Commerce en présentant une requête à la législature fédérale demandant qu'une charte ne soit pas octroyée pour l'érection du Pont Royal Albert.

Adopté à l'unanimité. L'assemblée s'est ajournée à 5 heures.

LE "FRANC-PARLEUR"

Mardi, le 28 Mars, 1876.

Le Scandale Cameron.

Qui ne se rappelle les hauts cris d'indignation que jettait au vent la gente libérale à propos de la corruption conservatrice.

Jamais dans ce pays, s'il fallait les en croire, on avait vu autant de pillards et si peu d'honnêtes gens.

L'édifice gouvernemental était vermoulu, et la pourriture, disait-on, suintait par toutes ses fissures.

Il était nécessaire que la vertu publique fit entendre une solennelle protestation, si l'on ne voulait pas que la corruption ne devint générale.

Le parti libéral s'était complaisamment offert pour purger ces usines de pestilence et de contagion.

L'antique prohibé, grâce à ses soins et à son zèle devait fleurir de nouveau sur nos bords empoisonnés.

Le peuple toujours crédule et plus honnête que ces histrions des foires, prêta complaisamment l'oreille à l'énoncé de ces doctrines.

Les libéraux se mirent à l'œuvre avec un ardeur qui fut prise pour de la bonne foi, et qui fut portée au crédit de la sincérité de leurs opinions.

A l'aide du mensonge, de l'hypocrisie et de la corruption la plus éhontée, ils réussirent à s'emparer enfin du pouvoir, l'ob-

jectif de toutes leurs démarches, le but unique de leurs desirs.

Les hommes de bonne foi aidèrent considérablement à ce changement d'administration, ne se doutant pas que pour éviter un écueil ils allaient donner tête baissée contre un autre qui devait anéantir toutes leurs espérances.

Nous avons changé de maîtres, mais avons-nous réussi à faire disparaître la gangrène qui rongait notre corps social ?

Et par quels moyens est-on parvenu à escalader les marches du pouvoir, et à substituer l'administration des *Pars* à celle du parti conservateur ?

M. Malcolm Cameron nous en donne l'explication dans un document qui mérite d'être conservé.

Partisan du Cabinet actuel, le membre pour « Ontario Sud » a mis au service de son parti, toutes les ressources d'esprit, d'intrigue et d'apros que lui ont suggérées les circonstances.

Il a payé non-seulement de sa personne, mais aussi de sa bourse en achetant, à Ottawa, l'un des organes de l'ancien gouvernement.

Ses sacrifices personnels il n'en tiendrait guère compte, si les accros subis à son portefeuille ne lui avaient rappelé à la mémoire, certaines promesses que lui avaient faites autrefois des célébrités libérales telles que M. MacKenzie, Barpe, Laird, Cartwright, Scott, Smith et Coffin. Déjà il avait en partie escompté ces garanties en recevant des mains de ces honorables des montants assez ronds.

Mais une fois juchés sur leur piédestal, ces nouveaux dieux de l'Olympe avaient fait mine d'oublier leur serviteur, qui, de la prière en est passé à la menace.

Comme on faisait encore la sourde oreille, et que l'on ne désirait pas faire partager à un simple mortel les marrons qu'il avait réussi à tirer du feu, le plaignant a cru frapper un grand coup, en dévoilant publiquement et sa propre turpitude et celle de ses amis.

Dans une circulaire privée, il relate tous les faits avec un sans-gêne qui friso le cynisme.

J'ai acheté, dit M. Cameron, d'après vos ordres et comptant sur vos promesses, le *Times d'Ottawa* qui défendait la cause conservatrice, pour en faire votre allié et votre défenseur. Vous ne m'avez donné que la moitié de ce qui m'était promis, la balance du prix de vente, je l'ai payée seul.

Je ne vous parle pas de mes discours sur la pureté électorale, quand vous savez que j'ai dépensé au-delà de \$6,000, pour acheter de votes dans l'élection de Russell.

C'est un détail dont je vous fais grâce. Tout ce que je désire et tout ce que vous devez me donner, se réduit à une balance de \$3,000, plus les intérêts accrus sur cette somme depuis trois années.

Quand il s'agit de faire des tours de passe passe, les larrons s'entendent à merveille, la difficulté n'existe pas dans l'appropriation du butin de son voisin, mais seulement dans le partage.

MM. MacKenzie et Cie ont hérité du magot sans trop de sacrifices.

M. Cameron paraît avoir le plus travaillé de tous, et l'on comprend son indignation d'honnête homme en face d'un partage aussi injuste. Payez-moi, criaient les membres pour Ontario Sud, et je vous laisse en repos.

La réponse se faisant trop attendre, la victime a porté la cause au tribunal de l'opinion publique.

Aussi coupable sinon plus que ses associés, M. Cameron compte sur l'impunité en se constituant le témoin de la Couronne.

Telle est l'issue d'un grand nombre de procès publics que nous sommes appelés à voir éclore d'ici à quelque temps.

Une fois que la discorde est dans le camp, la déroute n'est pas éloignée.

Nous nous attendons à les voir bientôt s'interpeller les uns et les autres, et se prodiguer toutes ces petites douceurs qu'engendrent une longue fréquentation et la sympathie des goûts et des habitudes.

Avant longtemps il n'y aura de pires ennemis que ces meilleurs amis d'autrefois. Après avoir mangé les autres, ils se mangeront entre-eux.

(Privé et Confidentiel.)

(MEMORANDUM.)

Cher Monsieur,—Quand le parti libéral déployait tout ce qu'il avait de force et d'énergie pour renverser un gouvernement corrompu et extravagant, cette ville (Ottawa) était éminemment servile; toute la presse était entre les mains du gouvernement, et tous les efforts que l'on faisait pour fonder un journal ou une association de réforme, tournaient en *fiasco*. Je me jetai avec ardeur dans la lutte qui se faisait alors avec tant d'inégalité; on me tourna en ridicule, on se moqua de moi; une assemblée publique fut convoquée, et environ dix ou vingt personnes se réunirent, mais la presse de la ville les ridiculisa, s'en moqua et dit que c'était la « garde de caporal. » J'ai alors convoqué une assemblée en mon propre nom; il y avait plus de cent personnes à cette assemblée.

On forma une association, des circulaires furent envoyées, et chaque soir nos rangs se grossissaient. Je louai une salle dans le but d'y tenir des assemblées, une salle de lecture, etc., et je me présentai bravement. On proposa de fonder un journal réformiste. Je savais très bien ce que c'était qu'un journal de l'opposition; j'avais déjà fondé le *Courier* de Bathurst en 1834, j'avais aidé à fonder le *North American* en 1851, l'*Observer* de Lambton et le *Signal* de Huron, dont j'étais le propriétaire. J'avais appris qu'un journal fondé par un ou plusieurs hommes politiques était très dispendieux. Je conseillai à mes amis de ne pas fonder un nouveau journal, mais d'acquiescer un journal existant déjà.

Il y avait alors un journal important—l'organe du gouvernement—qui possédait un matériel considérable. Je me mis à l'œuvre dans le but de faire tourner tout à coup ce journal contre le gouvernement d'alors. Mes plans ont été quelque peu favorisés par la découverte du scandale du Pacifique et la chute de l'administration conservatrice. J'ai alors porté le propriétaire du journal en question à vendre ce journal à MM. McLean et Rogers, et je lui ai payé \$5,000 comptant. Je me fis à l'association de la réforme, qui avait promis de payer sa part.

Un noble *specimen* d'homme et de réformiste, Allan Gilmour, Esq., me paya immédiatement \$500, et les membres du gouvernement dont les noms suivent contribuèrent à m'indemniser dans la proportion que voici :

Mons. MM. MacKenzie, Cartwright, Scott, Smith, Barpe, Laird et Coffin, collectivement \$1,500; formant un total de \$2,000; mais me laissant cependant en dessous de \$3,000.

Je comptais sur les assurances que m'avaient données feu M. Cook, de Dundas, M. Cameron, de Huron, et plusieurs autres qui, le 13 août,—date devenue mémorable depuis,—me pressèrent de marcher de l'avant, me promettant de recueillir pour moi \$3,500 parmi les membres de la Chambre en moins d'une heure. Je n'ai pas, cependant, depuis cette époque, reçu un seul dollar de cette source, de sorte que mon compte se trouve être encore de \$3,000 avec \$720 d'intérêt pour trois ans; en tout \$3,720.

Si c'était là le seul sacrifice que j'eusse fait pour la cause libérale, je le supporterais gaiement; mais je prétends, en outre de cela, avoir fait tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire généralement, pour promouvoir les intérêts du parti avec lequel je m'étais identifié. J'ai dépensé \$6,000 dans l'élection de Russell, et j'offris avoir contribué par là à gagner ce comté au parti de la Réforme. J'ai dépensé mon temps et mon argent pour gagner la division de South Ontario et pour y battre un ministre de la Couronne. J'ai été deux fois à Montréal pour assurer l'élection de M. Fred. MacKenzie, et ensuite pour travailler à celle de M. Workman. Et après tout cela, je le demande au parti, est-il juste, lorsque, grâce à moi, ils ont été exemptés des charges que l'entretien de ses organes dans la presse coûtent à tout parti politique, je sois plus longtemps la victime de la confiance mal placée que j'ai reposée en mes amis.

(Signé) MALCOLM CAMERON.
Ottawa, 7 mars 1876.

P. S.—Nous certifions l'exactitude des faits relatés plus haut, en tant qu'ils nous concernent.

(Signé) MACLEAN, ROGERS & C^{IE}.

LE PONT ROYAL-ALBERT.

Cette entreprise nationale rencontre en ce moment une opposition formidable devant le Comité de la Chambre des Communes.

C'est l'ancienne lutte de l'Ouest contre l'Est, c'est la fameuse question du monopole que le Grand-Tronc veut garder pour lui seul, sans s'inquiéter si la population est disposée à le lui laisser ou non.

D'après les agissements des adversaires de cette mesure, il est facile de voir que l'on ne sera pas particulier sur les moyens, dit-il en coûtant pour quelques-uns le sacrifice de la dignité de caractère et de l'honneur personnel.

Jusqu'à présent le site du pont Royal-Albert avait seul rencontré des contradicteurs, suscité des discussions.

Personne ne contestait la nécessité de son existence pour les besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Aujourd'hui que l'on pressent la décision future du Comité, pour raffermir ceux qui auraient encore quelques hésitations à ce sujet, on ne craint pas d'avancer que le pont Victoria suffit aux nécessités du moment, et qu'il n'y a pas lieu de lui construire non pas ce qu'on appelle un rival, mais bien un aide puissant et efficace.

Telle est l'opinion pour le moins singulière de notre confrère de la *Gazette* de Montréal et qui est de nature à surprendre ses amis, car de tout temps nous l'avons trouvé favorable aux entreprises qui devaient bénéficier à notre population.

La *Gazette* sait fort bien que le Pont Victoria tel qu'il est présentement construit est incapable de répondre aux exigences d'un trafic qui ne peut qu'augmenter.

D'ailleurs les faits sont là pour l'attester d'une façon indiscutable.

Que le prétendu site choisi par la Compagnie soit sujet à discussion, nous l'admettons bien volontiers, et la question de local est l'une de celles qui peuvent se régler le plus facilement du monde.

On craint que cette construction n'entrave la navigation de notre fleuve, et que ses piliers ne soient la cause en obstruant le cours de l'eau, d'inondations sérieuses et fréquentes.

Assurément ce sont là des craintes qui ont droit d'être formulées, malgré qu'elles puissent disparaître devant l'examen attentif et désintéressé des hommes de l'art.

Et si nous savions que les maux qui nous sont prédits ne pourraient être évités, et que la Compagnie, en dépit du bon sens et des obstacles naturels, persisterait à demander sa charte, alors nous serions les premiers à la censurer et à opposer de toutes nos forces la passation de cette mesure.

Mais il n'en est rien; la Compagnie est prête à en passer par l'arbitrage désintéressé des ingénieurs du Gouvernement, tel que l'a proposé l'hon. Holton.

Que le rapport lui soit défavorable et qu'on lui suggère un autre site moins dangereux, moins nuisible, nous la croyons disposée en tout point à suivre les suggestions officielles.

Ce qu'elle demande, c'est l'autorisation de construire un pont sur le St. Laurent en un endroit qui sera jugé favorable pour la navigation et à l'abri des dangers que l'on appréhende.

La nécessité de cette construction, son opportunité n'ont pas même soulevé la moindre réclamation de la part de ses adversaires même dans la Chambre de Commerce.

La *Gazette* ne voit pas la chose du même oeil, et elle a l'air de vouloir dire que pour le moment, le Pont Royal Albert n'est pas requis, et qu'au cas d'augmentation dans le commerce et le trafic, il pourrait peut-être alors se construire un pont moins dispendieux que celui-ci.

Est-ce un nouveau rival que l'on veut nous annoncer pour un avenir assez rapproché, et n'y aurait-il pas sous le voi qui recouvre ces lignes l'idée préconçue de têter le terrain et de faire naître dans l'esprit public la possibilité d'une nouvelle Compagnie ?

Nous ne saurions le dire au juste, mais il faut avouer qu'il y a matière à réflexion.

La Compagnie n'a pas prouvé, dit la *Gazette*, devant le Comité qu'elle eut à sa disposition des capitaux suffisants pour mener à bon fin cette entreprise, et conséquemment on ne doit pas lui accorder sa charte avant qu'elle ait fait cette preuve.

Nous ne voyons pas, pour notre part, la force de ce raisonnement.

Supposant pour un instant que la Compagnie ayant obtenu sa charte ne pourrait, faute de ressources pécuniaires, mettre à exécution son magnifique projet, quelle crainte y aurait-il alors pour le public ?

Si elle ne peut construire son pont, sa charte lui donnerait le privilège de pouvoir transporter ses droits à une association plus forte et plus solide, et cette entreprise publique verrait ainsi son couronnement.

A tout événement, la Compagnie ne désire qu'une chose, l'obtention de sa charte et rien de plus, le reste leur viendra par surcroît, disent ses actionnaires.

Le Gouvernement, en rendant justice à sa demande, fera acte d'intelligence et de patriotisme, car, n'en déplaise au Grand-Tronc et à ses amis, le Pont Royal Albert est une nécessité de notre époque de même qu'il sera un bienfait pour le commerce du pays entier.

Les Seigneurs de l'épée et les Seigneurs de la plume.

C'est d'ordinaire avec un souverain mépris que l'on parle du temps, très-loin de nous, où les grands seigneurs, ducs et barons, se targuaient de ne point savoir signer leurs noms. Quelle époque de profonds ténèbres et d'affreuse barbarie ! s'écrie-t-on. Ces grands seigneurs valaient moins que nos garçons d'écurie d'à présent.

J'aime à croire cependant que ces grands seigneurs n'étaient pas tout-à-fait dénués de mérite et de culture. Qui sait ? Ce n'était peut-être pas sans d'excellents motifs qu'ils avaient horreur de l'écriture. Ils n'ignoraient point que nombre de fautes s'en étaient servies pour immobiliser nombre de sottises et d'idées malaines, et ils dédaignaient un art dont ils pouvaient facilement abuser. Ils aimaient mieux répandre leur sang pour le bien de la patrie que de verser des flots de mauvaise encre sur le papier. Qui pourrait les en blâmer ?

On leur reproche, entr'autres choses, d'avoir complètement perdu le souvenir d'Homère et de Virgile. Ce grief démontre le creux et le vide des idées qui ont droit de cité dans le monde actuel. La lecture d'Homère ou de Virgile n'a jamais civilisé et ne civilisera jamais aucun peuple; elle ne donne pas plus de savoir réel que les contes de *Petit d'Anjou* ou de la *Barbe bleue*.

L'on se méprend de tout au tout sur la nature et le caractère de la véritable instruction. Aujourd'hui, nous savons lire, nous savons écrire, nous savons même parfois construire des phrases élégantes et d'une délicate harmonie; est-ce à dire pour cela que nous sommes plus instruits que les seigneurs du moyen-âge, qui ne savaient pas signer leurs noms ? Il pourrait bien arriver que non.

L'écriture n'est qu'un moyen de transmettre les idées que l'on a, et la littérature n'est que l'art de présenter ces idées sous des formes gracieuses. Ni l'un ni l'autre ne constitue le vrai savoir, mais elles le supposent. Le vrai savoir consiste dans la possession d'idées vraies, et plus on a de ces idées, plus on est instruit, plus on est savant. A ce compte-là, il ne faudrait pas tant se hâter de taxer de honteuse ignorance et de barbarie les seigneurs du moyen-âge. Ils avaient tout probablement, très-certainement même, des idées plus saines sur les questions capitales que celles qui ont cours aujourd'hui.

On peut avoir la tête très-pauvrement meublée, et produire cependant une masse d'écritures. Voyez en France, par exemple; ce sont toutes les cervelles détraquées par l'impétié qui alimentent les grands journaux quotidiens. Il serait difficile de prouver que c'est là un avantage. Une bonne parole d'un homme illettré, il est vrai, mais nourri de fortes doctrines, comme on peut l'être sans savoir écrire, vaut infiniment mieux que tous les premiers-Paris du *Sicéle*.

Ceux qui de nos jours savent écrire, qui ont même la prétention de savoir faire les journaux, sont en nombre considérable. Le monde est-il plus éclairé, plus heureux, meilleur que jadis ? Non certes. La plupart de nos écritures modernes, selon que les a caractérisés le pape Grégoire XVI, sont la fumée que saint Jean vit sortir du puits de l'abîme, fumée suffocante, nauséabonde et pestilentielle qui dérobe à un grand nombre la vue du Soleil de justice et qui donne la mort. Elles servent de véhicule à toutes les folies, à toutes les extravagances et à toutes les erreurs de l'esprit humain.

Or, quel si grand progrès que de savoir écrire pour détremper une boue fétide, infecte ou venimeuse avec un peu de manœuvre encre ? Si tant d'hommes, dont le moindre souci a été d'acquiescer des idées saines, n'écrivaient pas et ne se faisaient pas imprimer, il n'y aurait pas tant d'idées folles et abominables répandues de par le monde et se substituant partout aux formules de la vérité et de la justice. Plus les écritures se multiplient, plus aussi l'esprit de foi diminue et plus le bon sens général décroît.

N'eût-il pas mieux valu pour eux-mêmes et pour leurs infortunés lecteurs que MM. Cauchon, Fabre, David, et beaucoup d'autres parmi nous, eussent grandi et vécu comme certains seigneurs du moyen-âge, sans savoir signer leurs noms ? Assurément oui. En salissant tout le papier qu'ils ont sali, ils se sont fait beaucoup de mal à eux-mêmes et ils ont causé un tort immense aux autres.

Ah ! si tous ceux qui écrivent, de même que ceux qui parlent en public, étaient astreints à n'émettre que des idées vraies, utiles et solides, les orateurs et les écrivains deviendraient peut-être plus rares encore dans notre siècle de lumière qu'ils ne l'étaient dans l'âge de fer. Cela prouve que nous avons subi et que nous subissons encore une terrible décadence, tout en nous croyant des hommes supérieurs.

Le vieil axiome était :

« Avant donc d'écrire, apprenez à penser. »

On l'a réformé comme tout le reste, parce qu'il devenait trop gênant. On cultive tout d'abord la manière de dire, sans s'occuper le moins du monde de ce que l'on aura à dire, et l'on croit, parce que l'on a acquis une certaine facilité à enfler des mots les uns à la suite des autres, que l'on peut occuper la première place dans le sécuale des savants.

Malgré tout, les écritures du temps présent ne seront pas sans quelque utilité; elles confirmeront cette vérité que l'orgueil est hideusement bête.

Rappelons-nous enfin que Dieu, qui a fixé à chaque chose ses limites, ne permet point au torrent des mauvais écrits de se gonfler outre mesure. Lorsque ce torrent devient trop menaçant, Dieu pratique de larges saignées chez les peuples qu'il veut engloûtir, puis un prompt et rude nettoyage se fait. L'histoire nous apprend, en effet, que toutes les époques, où l'on a vu pulluler les orateurs et les littérateurs de toute espèce, ont été suivies de terribles catastrophes.

Mademoiselle Hortense Villeneuve.

Les artistes qui ont pris part aux deux concerts donnés par Melle. Villeneuve n'exécuteront si je mets son nom en première au haut de cet article. Ces messieurs n'ont pas besoin d'éloges, ils sont connus et toujours dignes de leur réputation.

Par contre Melle. Villeneuve doit être connue comme chanteuse, car elle le mérite.

Je m'en vais donc lui dire franchement ma façon de penser, chose qui déplaît toujours aux gouvernements, —(je m'en suis aperçu,)—mais qui ne déplaît pas toujours aux dames.

Ceci est une transition pour arriver à dire à Melle. Villeneuve que si je la connaissais personnellement, voici ce que je lui écrirais :

« MADEMOISELLE,

« Vous avez en vous toutes les qualités qui font une grande artiste.

« Et si, à ce compliment un peu prime-sautier, vous répliquiez que je suis un flatteur, je vous dirais que je suis un peu chanteur parce que j'ai entendu tous les grands maîtres dont vous avez chanté les morceaux la semaine dernière :

« Et, parbleu ! pour une jeune Canadienne qui se trouve à tant de degrés de longitude de Paris, vous vous en êtes parfaitement tirée, et moi, vieux professeur de littérature administrative et de chant, je vous dis, sans ambages : « Allez à l'étranger, mademoiselle, et vous aurez bien vite donné au Canada une grande chanteuse célèbre. »

« Vous avez tout ce qu'il faut pour cela. Je demeure,

Avec le plus profond respect, Votre très-bienveillant serviteur,

E. B. DE ST. AUBIN.

Montréal, le 27 Mars, 1876.

Choses et autres d'Ottawa.

Le comité des privilèges et élections s'est réuni vendredi matin pour s'occuper de la cause de M. Daoust. Tous les membres du comité, moins M. Langlois, ont jugé que les accusations portées contre M. Daoust étaient insoutenables. M. Blake n'a pas caché sa façon de penser et M. Cauchon, qui avait brutalement insulté M. Daoust, est revenu sur ses pas dans un des derniers numéros du *Journal de Québec*.

Cette affaire Daoust nous permet de faire constater encore une fois la libéralité des conservateurs avec l'esprit étroit des libéraux. Nous allons citer quelques faits.

Il y a, au parlement local, un député libéral convaincu de parjure. C'est parfaitement connu cependant que personne n'a demandé son expulsion de la Chambre. Et d'une.

Dans les rangs de la droite siège à Ottawa un homme qui a été accusé d'avoir empoisonné son père. Le procès a échoué parce que l'acte d'accusation a été mal rédigé. Ce député a pour ami un collègue sur lequel pèse une accusation de faux. Et de deux.

En 1865, un avocat du barreau de Montréal conciliait à un de ses clients de se rendre en l'étude de Mro Héty, notaire, et de déchirer un acte authentique. Le client obéissait, puis portait une partie de l'acte déchiré chez son avocat. Le notaire se rendait chez cet excellent conseiller, s'emparait de ces lambeaux de l'acte pour les réunir aux autres. L'affaire fut portée devant le parlement et si elle n'a pas eu de suite, c'est grâce à l'intervention des chefs du parti conservateur. On comprend que les suites auraient été dangereuses pour cet avocat qui siège aujourd'hui dans la Chambre des Communes. Et de trois.

Où sont la libéralité et la générosité ! A tous nos procédés généraux et courtois, on répond par la mesquinerie et le fanatisme le plus borné, le plus étroit. Nous savons ou nous laissons passer leurs galeux, et ils veulent salir des gens honorables de notre parti.—*Muerve*.

De Tout et Pa tout.

Nouvelles Constructions. — Le rapport annuel de l'inspecteur municipal chargé de veiller aux constructions qui s'exécutent dans la ville nous informe que 732 nouvelles bâtisses ayant ensemble un front de 18,000 pieds, ont été construites durant le cours de l'année dernière.

Elles se répartissent dans chaque quartier de la manière suivante :

St. Antoine.....	177
St. Marie.....	147
St. Jacques.....	141
St. Anne.....	11
St. Louis.....	95
St. Laurent.....	47
Ouest.....	8
Est.....	4
Centre.....	2

Statistique. — Le montant total reçu par le greffier de la Couronne pour amendes, durant le semestre terminé le 31 décembre 1875, s'est élevé à \$1,497.47.

—Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce d'une magnifique machine à couper le papier publiée dans nos colonnes. C'est une occasion unique pour ceux qui en ont besoin, car cette machine est presque neuve, en parfait ordre et au meilleur marché possible.

—Les nombreux amis de M. Horace Lanthier, fils de M. F. X. Lanthier, marchand de chapeaux et de fourrures de la rue Notre-Dame, seront heureux d'apprendre qu'il a été admis, mardi dernier, à la pratique de la médecine, après un examen passé avec honneur devant MM. les professeurs de la Faculté Victoria. Les brillants succès que M. Horace Lanthier a obtenus dans l'étude de la médecine nous prouvent qu'il n'a pas laissé dormir les beaux talents qu'il possède.

Nous ne savons pas encore où M. le Dr. Lanthier exercera sa profession; on nous dit qu'il se fixera peut-être à Montréal. En tout cas, nous savons bien une chose, c'est que, partout où il ira, il remportera les succès auxquels il a droit de s'attendre.

—Mgr. de Charbonnel, ancien évêque de Toronto (Canada), a célébré, le 17 décembre dernier, le cinquantième anniversaire de son ordination; le 25 mai de la même année, il avait célébré le vingt-cinquième anniversaire de son élévation à l'épiscopat et le quinquantième anniversaire de son entrée dans l'ordre sacerdotal de St. François.

Mgr. de Charbonnel est dans sa 74ème année, et il jouit d'une excellente santé. Il réside dans le diocèse de Lyon, France, et il prêche encore des missions et des retraites.

—La Chambre des Communes d'Angleterre, le 3 du Courant, en proposant les estimations pour l'armée, l'hon. M. Gathorne Hardy s'est exprimé ainsi:

« Je désire maintenant mentionner un petit item que la chambre approuvera. On doit démolir le vieux fort de Québec, et nous avons adopté la suggestion faite par mon honorable ami Lord Dufferin, d'acheter une des portes et d'en faire présent au gouvernement canadien. On se propose de l'appeler la porte Wolfe-Montcalm, titre propre à unir plus étroitement les colons français et anglais. Les dépenses ne seront que de £200, mais notre démarche sera agréable à nos compatriotes du Canada, en leur montrant que nous ne cessons de porter un vif intérêt à ceux qui sont séparés de nous. »

Cette proposition fut accueillie avec applaudissement.

—L'Univers du 4 Mars a publié ce qui suit au sujet de la lecture donnée par M. le juge Routhier au Cercle Catholique du Luxembourg, à Paris:

Un Français d'avant 89, originaire d'une de nos anciennes colonies où les traditions, les mœurs et les lois de la mère-patrie n'ont pas subi de révolution, un compatriote par le sang et par l'histoire, M. le juge Routhier, juge à la Cour supérieure de Québec, a fait avant hier, au cercle catholique du Luxembourg, une conférence, de ferme toute familière, mais très-éloquente au fond, sur le Canada. Nous savons par la géographie et les voyageurs, assez de choses sur ce petit pays si intéressant, mais nous ignorons trop qu'il est resté plus français que la France du dix-neuvième siècle. C'est ce point de vue surtout que M. Routhier, avec la discrétion d'un hôte et l'affection d'un fils pour la mère-patrie, a fait ressortir dans son intéressant entretien. Il a montré, par l'exemple du Canada, comment on fonde une colonie, et de quelle manière la civilisation française et chrétienne, transportée à l'extrémité du monde, avait changé un pays barbare en un Etat policé et prospère qui dure encore, tandis qu'ici tout a subi le contre-coup des révolutions. Comme ce sujet a pour nous, outre la curiosité historique, l'intérêt d'une leçon, nous comptons communiquer à nos lecteurs au moins un résumé de cette instructive conférence.

—Nous lisons dans une correspondance de Rio de Janeiro, à propos de l'émigration française au Brésil, qui pourrait s'appliquer dans une mesure dans notre pays:

Il y a depuis quelques années, un mouvement d'émigration assez important de la France vers le Brésil. Je dois dire, cependant, qu'une partie de ces émigrants, déçus dans leurs espérances, ne sont pas restés dans l'empire de don Pedro II, et sont retournés dans leur pays; ils n'avaient pas rencontré le travail rémunérateur sur lequel ils comptaient, et leurs plaintes ont même éveillé l'attention du gouvernement français, qui, depuis quelque temps, surveille attentivement le mouvement d'émigration de nos compatriotes pour le Brésil.

Sans vouloir me prononcer dans ce différend, je crois savoir cependant que les plaintes de ces émigrants n'ont pas toujours été fondées, et que si, pour la plupart, ils n'ont pas trouvé à s'employer au Brésil, ils ne doivent en grande partie s'en prendre qu'à eux-mêmes. En effet, beaucoup de ces émigrants arrivaient de Paris, où ils ne travaillaient pas davantage et ne

possédaient pas un état qui pût les tirer d'embaras.

C'est là généralement l'erreur de bien des émigrants; ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à s'expatrier pour gagner de l'argent; la première condition est d'être bon ouvrier; mais celui qui ne sait pas faire œuvre de ses dix doigts, trouvera la misère partout, aussi bien en Amérique qu'en France.

— On lit dans un journal parisien:

La mort de la grande duchesse Marie a plongé la cour de Russie dans un deuil profond; deuil de cœur encore plus que de cour et d'étiquette, car la princesse était très-aimée, et son frère le czar avait pour elle une tendresse particulière qu'il ne cessait de lui témoigner par une préférence des plus marquées.

Il y aurait de l'ingratitude de notre part à ne pas donner quelques regrets à la mémoire de cette fille favorite de l'empereur Nicolas, qui a droit à toute notre respectueuse sympathie. On sait, en effet, combien la grande duchesse Marie aimait la France et, surtout Paris. Ses sentiments à notre égard étaient connus de l'Europe entière et elle ne craignait point de les manifester, même dans des temps où il n'était guère de mise dans les cours étrangères de se montrer francophile.

On raconte à ce propos une anecdote elle fut l'héroïne ce qui fit grand bruit sur les bords de la Néva.

Pendant les fêtes qui eurent lieu à Saint-Petersbourg, à l'occasion du mariage de la duchesse d'Elmbourg, et à un grand dîner auquel assistaient, entre autres convives, le prince de Galles et le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne, la grande duchesse Marie porta un toast à l'Alce et prit un malin plaisir à vouloir obliger le représentant de l'empereur Guillaume à boire lui-même à la santé qu'elle venait de parler.

Là-dessus, embarras, silence, colère contenue de l'ambassadeur; on voit d'ici le tableau. Le lendemain, plaintes en haut lieu du prince de Reuss, qui manifestait quelques velléités de faire de cette boutade féminine un incident diplomatique. Le fait est rapporté à l'empereur, qui se contenta de sourire et calma amicalement le pointilleux diplomate. Celui-ci dut accepter la plaisanterie, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

—Subitement, à l'âge de 21 ans et 6 mois, Elisabeth-Sophie-Marie-Nightingale, jeune fille de feu Ernest Nightingale, et petite fille de feu Sir Charles Ethelston Nightingale, Baronet, Angleterre.

Mademoiselle Nightingale était la belle-sœur de M. F. Duquette, employé de l'église.

—En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 17 ans, 1 mois et 29 jours, demoiselle Marie-Louise Jollette, fille de James Phillips, les funérailles auront lieu mercredi, le 29 courant.

Vin Quinine.—La confiance est déjà une bonne partie du succès. Pourquoi n'aurions-nous pas en nos chefs politiques la même confiance que nous accordons à ces articles que nos lecteurs connaissent bien, pour en avoir vu souvent le nom dans nos colonnes "Le vin de quinine de Campbell."

Les propriétaires pensant que leurs compatriotes canadiens-français lisent les journaux ont donné un patronage libéral à la presse française, et ils sont arrivés de la sorte à un résultat surprenant. La perte d'appétit, l'indigestion, la faiblesse, la désorganisation du système, les maladies qu'amène l'hiver, sont prévenues et guéries par cet excellent remède.

Décès.

—Subitement, à l'âge de 21 ans et 6 mois, Elisabeth-Sophie-Marie-Nightingale, jeune fille de feu Ernest Nightingale, et petite fille de feu Sir Charles Ethelston Nightingale, Baronet, Angleterre.

Mademoiselle Nightingale était la belle-sœur de M. F. Duquette, employé de l'église.

—En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 17 ans, 1 mois et 29 jours, demoiselle Marie-Louise Jollette, fille de James Phillips, les funérailles auront lieu mercredi, le 29 courant.

AVIS SPECIAL.

Trajet de Montréal à New-York en 15 heures.

Le et après LUNDI, le 22 NOV. 1875, le CHEMIN DE FER VERNONT CENTRAL

Expédiera un Train d'Express Rapide entre

Montreal et New York,

Laisant Montréal à 2.45 hrs. p.m. et arrivant à New York à 7 hrs. a.m. le même jour sans aucun changement de char.

Pour les billets et des informations complètes, les passagers sont priés de s'adresser au Bureau de la Compagnie

No. 138 Rue St. Jacques, Vis-à-vis le "St. Lawrence Hall," à une porte à l'ouest du Bureau de Poste.

L. MILLIS, Agt. des billets. 4 Juin 1875.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce BUREAU JUSQU'AU 8 D'AVRIL PROCHAIN, INCLUSIVEMENT, POUR LA CONCEPTION ET LA POSE D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA PRISON DE QUÉBEC.

Les plans et devis seront visibles à ce Bureau, tous les jours entre 10 heures A.M., et 4 heures P.M.

Ces soumissions devront être encadrées: "Soumission pour appareil de chauffage." Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

(Par ordre.)

E. MOREAU, Secrétaire.

A VENDRE!

AUX IMPRIMEURS et RELIEURS

MAGNIFIQUE MACHINE A COUPER LE PAPIER

(A la main)

De la célèbre Manufacture de Hoe.

Cette Machine, qui a coûté \$80.00, est en parfait ordre, et n'est vendue que pour faire place à une machine marchant à la vapeur.

Prix, \$40.00 comptant.

On peut la voir fonctionner à ce bureau, où elle est en vente.

ANNONCES

LIGNE DE CHEMIN DE FER

MONTREAL et BOSTON

LA LIGNE LA PLUS COURTE

EST PAR LA VOIE FERRÉE

Du Vermont Central

ARRANGEMENT D'HIVER COMMENÇANT LE 22 NOV 1875.

EXPRESS DU JOUR laissant Montréal à 9.15 h. am., et arrivant à Boston, via Lowell, à 10.00 p.m.

Train pour Waterloo laissant Montréal à 3.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Montréal à 2.45 p.m., pour Boston, via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; pour New York, via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 a.m., et à New-York à 12.30 p.m.

TRAINS ALLANT AU NORD ET A L'OUEST.

EXPRESS DU JOUR laissant Boston, via Lowell, à 8.30 a.m., Troy à 7.30 a.m., arrivant à Montréal à 9.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Boston à 6.00 p.m., via Lowell et New-York, à 3.00 p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 a.m.

Des Chars-Dortoirs Pullman font partie des Trains de nuit voyageant entre Montréal et Boston, Montréal et Springfield, et des Chars-Dortoirs Wagner pour le trajet de St. Albans et Troy.

Des Chars-Salons Pullman font partie des Trains Express entre Montréal et Boston.

Pour les conditions de vente des Billets et de Freight, adressez au Bureau du Chemin de Fer Vermont Central, 30 Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surintendant Général.

ANNONCES

CÉLÈBRE CORDIAL CARMINATIF

CONTRE LA Douleur de la Dentition des Enfants Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, Perte de Sommeil, et toutes les maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

Il est doux pour l'enfant et donne le repos à la mère.

Il est facile à administrer et sûr dans ses effets. Il ne le rend pas la santé de l'enfant. Son usage, sur les enfants forts et robustes, l'opium force le sommeil, mais le Cordial produit un sommeil naturel.

AVIS.—Soyez sur vos gardes contre le vendeur qui prétend avoir une préparation aussi efficace; s'il ne l'a pas, allez ailleurs ou envoyez directement chez nous.

Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON

Pharmaciens

Voisins du Palais de Justice, Montréal.

En vente chez tous les Pharmaciens, et chez J. Hudson & Co.; T. Tiffin & Co.; John Elliott; Gaudet & Tellmann; Sénéchal, Cadieux & Co.; Villeneuve & Lacaille; P. Joly & Co.; J. T. Lacombe.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus sous

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par le Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS.

RENOVATEUR PARISIEN DE LUBIN

Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très-agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas la peau ni la couleur la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent. C'est un remède cher qui tout autre Préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de peignements.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes-bouteilles de 50 cts., ou six petites pour \$2.50. Entrepôt Général: à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice.

Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yule, H. R. Gray, Picault & Co., et B. E. McCall, Montréal.

AVIS SPECIAL.

Trajet de Montréal à New-York en 15 heures.

Le et après LUNDI, le 22 NOV. 1875, le CHEMIN DE FER VERNONT CENTRAL

Expédiera un Train d'Express Rapide entre

Montreal et New York,

Laisant Montréal à 2.45 hrs. p.m. et arrivant à New York à 7 hrs. a.m. le même jour sans aucun changement de char.

Pour les billets et des informations complètes, les passagers sont priés de s'adresser au Bureau de la Compagnie

No. 138 Rue St. Jacques, Vis-à-vis le "St. Lawrence Hall," à une porte à l'ouest du Bureau de Poste.

L. MILLIS, Agt. des billets. 4 Juin 1875.



Une des meilleures preuves en faveur de l'efficacité du sirop de gomme d'épinière composé, préparé par les Sœurs de la Providence, est l'opposition inébranlable qu'on lui a fait pour l'empêcher de se répandre.

A VENDRE

CE BUREAU:

BLANCS DE LICENCES

POUR LA CAMPAGNE

Blancs de Licence pour Auberge

Blancs de Licence pour Epicerie

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de GABRIEL L. ROLLAND, Failli.

Le soussigné a été nommé par la Cour, un acte de composition et de décharge, passé par ses créanciers, et mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, il fera application à la dite Cour pour obtenir confirmation de la dite décharge ainsi accordée.

Montréal, 25 Février 1875.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

AUX RENTIERS!

Une personne respectable, ayant un petit capital à offrir et pour lequel on lui donnerait des sûretés, trouverait, dans une belle campagne, à vivre confortablement à la fortune du pot.

S'adresser à ce bureau.

CÉLÈBRE CORDIAL CARMINATIF

CONTRE LA Douleur de la Dentition des Enfants Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, Perte de Sommeil, et toutes les maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

Il est doux pour l'enfant et donne le repos à la mère.

Il est facile à administrer et sûr dans ses effets. Il ne le rend pas la santé de l'enfant. Son usage, sur les enfants forts et robustes, l'opium force le sommeil, mais le Cordial produit un sommeil naturel.

AVIS.—Soyez sur vos gardes contre le vendeur qui prétend avoir une préparation aussi efficace; s'il ne l'a pas, allez ailleurs ou envoyez directement chez nous.

Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON

Pharmaciens

Voisins du Palais de Justice, Montréal.

En vente chez tous les Pharmaciens, et chez J. Hudson & Co.; T. Tiffin & Co.; John Elliott; Gaudet & Tellmann; Sénéchal, Cadieux & Co.; Villeneuve & Lacaille; P. Joly & Co.; J. T. Lacombe.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore connus sous

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par le Faculté Médicale comme Spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.



RENOVATEUR PARISIEN DE LUBIN

Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très-agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas la peau ni la couleur la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent. C'est un remède cher qui tout autre Préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de peignements.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes-bouteilles de 50 cts., ou six petites pour \$2.50. Entrepôt Général: à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice.

Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yule, H. R. Gray, Picault & Co., et B. E. McCall, Montréal.

VIN de QUININE



DEVINS & BOLTON

CONTRE L'Indigestion, Débilité Générale, Perte d'Appétit, Maladies des Nerfs, Fièvres Tremblantes, etc., etc.

C'est un vin pur et riche et de composition déterminée, sur laquelle les médecins et les malades peuvent toujours compter. Il doit être conseillé aux enfants délicats, aux dames qui souffrent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie.

DIRECTIONS.—Un demi verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON

PHARMACIENS

Voisins du Palais de Justice, Montréal.

Et en vente chez J. Hudson & Co.; T. Tiffin & Co.; John Elliott; Gaudet & Tellmann; Sénéchal, Cadieux & Co.; Villeneuve & Lacaille; P. Joly & Co.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Source de l'Etat.—Applications en médecine: GRANDE-GRILLE.—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc. HOPITAL.—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie. OLESTINS.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, catarrhes, gonorrhée, albuminurie. HAUTEVILLE.—Prescrit comme l'Eau de Goutte.

Administration de la Compagnie concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la capsule.

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal, nos sous-Agents pour la vente des Eaux de Vichy en Canada, le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables et ex des sources de Vichy à \$1.00 la douzaine.



Cinchona ou Quinquina. est le nom généralement donné aux divers arbres qui produisent l'écorce fébrifuge de ce merveilleux remède. Depuis sa découverte, le Quinquina nommé pendant longtemps *Poudre de Lujo*, puis remède des Jésuites, a rencontré l'approbation des plus célèbres médecins, Stimulus Willis, Morgagni et autres savants lui ont donné de grands éloges et s'en sont servis avec succès. En 1637, la comtesse de Crillon fut guérie d'une fièvre d'anguisse. Plus tard, Louis XIV se servit de ce fameux remède d'après avis de son confesseur, le R. P. Annot, et fut aussi guérie d'une maladie dangereuse.

Aussitôt, l'usage du Quinquina fut ordonné par toute la France d'après les instructions de ce grand monarque qui admirait ses effets prompts et assurés.

On peut se procurer ce "Tonique Corlia", aujourd'hui connu sous le nom de **VIN DE QUININE DE CAMPBELL** pour la modique somme d'un franc la bouteille, chez MM. KENNETH CAMPBELL & Co., Modia II, ou chez les principaux Pharmaciens et Epiciers de Montréal et des villes de la Péninsule.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA

CAPITAL, 1,000,000

Montant déposé entre les mains du gouvernement pour garantir les porteurs de police, \$50,000.

L'HON. JAS. SKEAD, Président, R. BLACKBURN, M. P. P., Vice-Président. JAMES BLACKBURN, Secrétaire.—Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur.

Cette Compagnie limite ses opérations aux assurances pour dommages causés par le feu et la grêle aux bâtiments de ferme et animaux; résidences privées, églises, convents et autres de même nature, évitant les risques de commerce et des manufactures, évitant ainsi le risque de perdre à la suite de grandes conflagrations risque auquel plus d'une compagnie est sujette.

Les taux sont aussi bas que possible pour offrir toutes les garanties voulues aux assurés et peuvent être comparés avec ceux de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires. Cette Compagnie étant exclusivement canadienne, les directeurs sont tout à fait canadiens et la clientèle du public.

On demande quelques bons agents à qui l'on donnera une commission libérale. Tous renseignements fournis sur demande au No. 15 PLACE D'ARMES.

Montreal 14 Septembre 1875

G. H. PATTERSON & Co., Agents.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de

BENARD, BASTIEN & VILLENEUVE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage et de Charpente

LES soussignés ont formé une société sous le nom et raison sociale de

BENARD, BASTIEN & CIE.,

et continueront le commerce de Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., comme successeurs de la dite société de JORDAN & BENARD.

Nous appelons l'attention des contracteurs et des détaillants de bois en général, sur notre assortiment de

Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., etc., etc.

qui est des mieux choisis, et des prix qui ont été extrêmement réduits.

P. BENARD, BENOIT BASTIEN, C. VILLENEUVE.

Montréal, 10 Mars 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de PIERRE POULIN, Failli.

Mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

Montréal, 25 Février 1875.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de EDMOND L. ETHIER, Failli.

Mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

Montréal, 25 Février 1875.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de JOSEPH BELIVEAU, Failli.

Le soussigné a été nommé par la Cour, un acte de composition et de décharge, passé par ses créanciers, et mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, il fera application à la dite Cour pour obtenir confirmation de la dite décharge ainsi accordée.

Montréal, 25 Février 1875.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de JOSEPH BELIVEAU, Failli.

Le soussigné a été nommé par la Cour, un acte de composition et de décharge, passé par ses créanciers, et mardi, le quatrième jour d'Avril prochain, il fera application à la dite Cour pour obtenir confirmation de la dite décharge ainsi accordée.

Montréal, 25 Février 1875.

ARCHAMBAULT & de SALABERRY, Avocats du Failli.

Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

DAME JOSEPHINE DE REPENTIGNY, épouse de FABRIEN RENAUD, gentillhomme, de la Cité et du District de Montréal, d'ancien autorisée à ester en justice.

Le dit FABRIEN RENAUD, gentillhomme, de la Cité et du District de Montréal, et devant et mandant de l'original, Comté de Prescott, dans la Province d'Ontario, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le trois de mars courant.

Montréal, 15 Mars 1875.

URGEL A. DENIS, Avocat de la Demanderesse.

GRANDE DECOUVERTE

DE

PEINTURE GLACÉE

PAR

A. A. WILSON.

Breveté 8 Juin 1875.

J'attire respectueusement votre attention sur l'article ci-dessus, et je suis heureux de vous annoncer que je suis maintenant le seul inventeur de cette peinture et suis prêt à fournir cette composition en quantité nécessaire au commerce.

Ma peinture peut être employée aux toits où soit aux côtés des bâtiments, aux ouvrages neufs ou vieux, au zinc, ferblanc, tôle, ardoise, toile, papier, etc., etc.

Elle remplit toutes les petites fissures du lardé, et nourrit le bois, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le même effet du goudron.

Le goudron fend le bois et cause des gouttières aux ouvertures; elle peut être employée à la brique et à la pierre parce qu'elle a la propriété d'empêcher la gelée de pénétrer et de décoller les plafonds et murs; elle n'a pas d'égal par la durée, et il est reconnu que cette qualité de peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte 125 0/100 meilleur marché qu'ailleurs; elle couvre 250 pieds par gallon sur le ferblanc et 125 pieds sur le bois.

Secau de 5 Gallons..... \$4.00
10 do 7.50
20 do 14.00
40 do 25.00

Ciment 5 Centins la livre.

J'en manufacture de différentes couleurs, telles que ardoise rouge, brune, jaune, etc.

Si les barils ou seaux sont rapportés en remettez la valeur en argent.

Je tiens aussi un grand assortiment d'autres peintures et huiles, vendues 10 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs.

Toute préparation qui ne portera pas la marque suivante sera réputée contrefaite:

A A WILSON

MONTREAL

283 et 285, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

Toutes personnes qui manufactureront cette peinture seront passibles de la pénalité de la loi, et je donnerai \$ à la personne qui m'en informera.

N. B.—Agent pour les peules doubles, vendus à 10 p. 100 meilleur marché qu'ailleurs.

Pointe aux Trembles, Juillet 1875.

M. A. A. WILSON, Montréal.

Monsieur.—Ayant acheté de vous de la Peinture Glacée, et m'étant assuré par moi-même qu'elle est telle que représentée dans vos circulaires, je prends plaisir à la recommander pour toits de toutes bâtisses, granges, palissades, ainsi que pour servir de colle dans les menuiseries des bâtisses.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre, etc.

Capt. J. B. MORIN,

A. A. WILSON.

E. H. McLEISH, Agent.

CHAS. TOURVILLE & CIE.
 Manufacture Fashionable de Chaussures
 ETABLIE EN 1858

428
 RUE
 Ste-Catherine
 MONTREAL

Ont obtenu les Premiers Prix, des Diplômes et des Médailles d'Argent aux Expositions Provinciales de 1865, 1868, 1870, et ils désirent attirer l'attention de leurs patrons sur le fait que leur magasin est maintenant transporté à l'adresse ci-dessus.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

Capital \$1,000,000

BUREAU:
 No. 186, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT:
 Wm. ANGUS, Ecr.

VICE-PRÉSIDENT:
 ALPH DESJARDINS, ECR.

DIRECTEUR GÉRANT:
 EDWARD H. GOFF, Ecr.

INSPECTEUR-EN-CHEF:
 J. H. SMITH, ECR.,

DIRECTEURS:
 A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal.
 Wm. ANGUS, Ecr., Montréal.
 Hon. M. H. COCHRANE, Sénateur, Compton.
 EDWARD H. GOFF, Ecr., Cobourg, Ont.
 J. M. BROWNING, Montréal.
 Col. A. A. STEVENSON, Montréal.
 J. B. POULIOT, Ecr., M. P., Riv. du Loup.
 THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke.
 T. H. MAUNY, Ecr., Québec.
 L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.
 R. M. HOLLAND, Ecr., Cobourg, Ont.
 JOHN FISHER, Ecr., Cobourg, Ont.
 H. ANGUS, Ecr., Ingersoll.
 J. H. SMITH, Ecr., Montréal.
 JOHN FLETCHER, Ecr., Riguid.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874. ds-35

"COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE"

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'À \$5,000,000.

ACTIONS: \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRÉSIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M.P.P.
 1er VICE-PRÉSIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr.
 2nd VICE-PRÉSIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr.
 SECRÉTAIRE—HENRY LEE, Ecr.
 INSPECTEUR-EN-CHEF—CHS. D. HANSON, Ecr.
 SOLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS:
 ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P.
 WILLIAM ANGUS, Ecr.
 EDWARD H. GOFF, Ecr.
 DAVID SINCLAIR, Ecr.
 JOHN MCGAVRAN, Ecr., M. P. P.
 RICHARD WHITE, Ecr.
 ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P.
 THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.)
 E. H. TRUDEL, Ecr., M. D.
 ALEX. SHANNON, Ecr.
 THOMAS R. WOOD, de la Compagnie d'Assurance Etna, Toronto.
 ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont.
 PETER MCGALLUM, Ecr., Cobourg, Ont.

BANQUIERS: BRUHEMME & CO

BANQUE D'ÉCHANGE DU CANADA

PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montréal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement de la Puissance dans le but de s'occuper des affaires d'assurance.

Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des institutions locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement.

Jusqu'à présent, presque toutes les affaires d'assurance, au Canada, sont contre le feu, soit sur la vie, soit 666 faites par des compagnies étrangères. Il y a maintenant assez de capital dans le pays, et les Canadiens comprennent d'une façon suffisante que leur orgueil national et leurs intérêts commerciaux les poussent à favoriser les compagnies canadiennes.

Le fonds capital de la NATIONALE est de \$2,000,000 (deux millions) de dollars, et les actions de \$100 chacune, sont au nombre de 20,000. On demande 10 par cent au moment de la souscription, ce qui assurera \$200,000 à la Compagnie, somme bien suffisante pour commencer sagement les affaires. Le reste du capital sera requis sur la demande des Directeurs, mais on suppose qu'il ne sera pas nécessaire de faire de nouvel appel.

Le Secrétaire dont la Compagnie s'est assurée les services est un homme qui a acquis une expérience sérieuse des affaires dans les compagnies américaines.

On recueille maintenant des souscriptions dans toute l'étendue de la Puissance, et ses fondateurs doivent commencer bientôt les affaires.

Les Livres d'Actions sont ouverts au Bureau du sousigné, No. 245, Rue St. Jacques, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires.

EDWARD H. GOFF,
 Administrateur pro-tem

ASSUREZ-VOUS
 A LA
STADACONA
 COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:
 Thomas Workman, Ecr.
 Maurice Cuvillier, Ecr.
 Coo. D. Ferrier, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE
 BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.
 SUCCURSALE:
15 PLACE D'ARMES
 C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,
 District de Montréal.
 Montréal, 13 Janvier 1875.

CARTE.
 Côte St. Paul.
 Paroisse de Laehine, P. Q. Avril 1876.
 A. EDWARD H. GOFF, Ecr.
 Gérant, etc., Cie. d'Ass. Agricole du Canada,
 210, Rue St. Jacques, Montréal.

Cher Monsieur,
 Permettez-moi de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez effectué le règlement des pertes que j'ai subies, Samedi, le 3 courant, par l'incendie de ma grange, dans lequel j'ai perdu sept vaches, des voitures, des instruments de culture, et une grande quantité de foin et de grains assurés dans votre compagnie.

Je suis également heureux de vous apprendre que William Stewart qui se trouvait à mon service, et qui a mis le feu à la grange contenant ce que je viens d'indiquer, a été arrêté et est à la veille de recevoir le châtiment qu'il mérite; le Grand Jury de ce District ayant trouvé contre lui un verdict de culpabilité.

C'est avec plaisir que je recommande votre Compagnie d'Assurance aux Cultivateurs de la Puissance, et j'invite chaleureusement mes amis à examiner les avantages spéciaux qu'offre cette Compagnie.

En attendant à votre Compagnie tout le succès possible.

J'ai l'honneur d'être, votre respectueux,
 JOSEPH TUNNING.
 Montréal, 11 avril 1876. 42

"LA CITOYENNE"
 DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de
 S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL
 175, RUE ST. JACQUES
 MONTREAL

SIR HUGH ALLAN, Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,
 Gérant du Département de la Vie.
 7 Janv fm-12

O. DEBLOIS
 FABRICANT DE

Dalles, Dalleaux,
 CORNICHES EN TOLE GALVANISÉ,
 COUVERTURES EN ARDOISE,
 et autres métaux, etc.

Ouvrages en Plomb, Gaz
 et Fournaises.

Bureau: 220 Rue St. Laurent,
 Atelier: 270 1/2 Rue St. Charles Borromée
 Montréal, 19 Mai 1875. an-51

Choisy, 24 nov. 1874.
 Paroisse St. Laurent,
 E. H. Goff, écuier, directeur-gérant.

Société d'Assurance Agricole Canadienne.

Cher Monsieur,
 J'ai le plus grand plaisir à reconnaître la célérité avec laquelle vous avez réglé et payé les pertes que j'ai subies par le feu, de quelques-uns de mes bâtiments sur ma terre de Choisy, à St. Laurent. Le tout a été terminé trois jours après avis donné de l'accident.

Je ne puis que me féliciter de n'être assuré à une Compagnie aussi recommandable sous tous les rapports.

Veillez me croire
 Votre etc., etc., etc.,
 J. C. BRUNEAU.

MUSIQUE

3 Paires de Casses de
 musique nonpareil
 A VENDRE
 A CE BUREAU
 A DES
 CONDITIONS TRES LIBERALES.

S'adresser à
 A. OUMET, Ecr.
 Bureau du Franc-Parleur, 22 Rue St. Gabriel,
 Montréal.

AMERS MERVEILLEUX
 DE
P. DESPATI,
 La perfection de la découverte d'un remède,
 GUERISSENT LES
 Douleurs d'Estomac,
 Brûlures,
 Ecrasures,
 Coupures,
 Froids soudains,
 Toux,
 Douleurs dans le dos
 et les côtés,
 Coliques,
 Diarrhée,
 Dysenterie,
 Consommation

Pour toutes les personnes qui souffrent, toute nouvelle découverte dans le champ de la médecine, et tous progrès faits dans l'art de préparer des remèdes propres à l'humanité souffrante, doivent être regardés comme la plus haute conséquence, car une personne souffrante n'est presque rien dans le monde. Heureusement que de grandes découvertes ont été faites dans le cours du présent siècle, des remèdes très-nouveaux et très-précieux ont été mis au jour, par lesquels on peut plus certainement guérir les maladies.

Ces remèdes, qui sont préparés pour l'usage public, sont parvenus à un degré plus extraordinaire dans l'opinion du public que jamais auparavant; ces résultats, nous pouvons les attribuer à leur grande efficacité et aux faits mes que les essais ont fait voir, nous pouvons compter qu'ils nous fourniront dans un cas pressant, un soulagement immédiat et enfin nous rétabliront la santé complètement.

Vous pouvez vous en assurer par les certificats ci-joints.

Montréal, 27 Sept. 1875.

Je certifie, par la présente, que m'étant servi de ce remède, j'ai éprouvé pour une maladie de sang qui m'a mis dans l'impossibilité de pouvoir me lever de mon lit pendant cinq semaines de temps, et qu'après en avoir pris dix bouteilles, je me suis trouvé totalement guéri. Je ne saurais trop reconnaître à M. Pierre Despatis de m'avoir procuré cet excellent remède et c'est pourquoi je recommande à toutes les personnes qui souffrent de la même maladie, qu'elles s'adressent à M. P. Despatis pour s'en procurer.

J'ai l'honneur d'être,
 FIRMIN FOUCHE,
 Casernes, rue St. Paul.

LES AMERS DE M. DESPATI.
 Je, soussigné, certifie que depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie, ma digestion ne se faisait que très-difficilement, j'étais continuellement indisposé. Au printemps dernier j'avais de la peine à vaquer à mes affaires, tant j'étais souffrant; voyant dans les journaux les annonces des Amers de M. Despatis, je résolus d'en essayer, et après en avoir pris sept bouteilles, je me trouve parfaitement bien, ma digestion se fait régulièrement et je n'éprouve plus aucune douleur.

Je ne puis trop recommander les Amers de M. Despatis à ceux qui sont dyspeptiques.

F. X. MONTMARQUET, Boulanger.
 Montréal, 15 juillet 1874.

LES AMERS DE DESPATI.
 Je, soussigné, certifie que j'étais attaqué de congestion pulmonaire depuis longtemps. J'avais employé beaucoup de médicaments et pris quantité de remèdes, mais rien ne me faisait; j'étais devenu d'une maigreur et d'une faiblesse telle que je ne pouvais plus me lever et que mon seul espoir de guérison était dans la mort. Tous les médecins dont je m'étais servi m'avaient abandonné et tous m'avaient condamné à la mort en déclarant qu'ils n'avaient aucun remède pour me guérir. J'étais devenu dans un état de faiblesse que mes parents et mes amis m'engageaient à me préparer à la mort, comme devant être la fin de mes maux. Je pris tout espoir de me rattacher à la vie et je fis venir mon confesseur qui me prépara un grand voyage de la vie à la mort et reçut donc les derniers sacrements et je ne pensais plus qu'à mourir, lorsque qu'on me parla des Amers merveilleux de M. Despatis. Ce fut pour moi comme un trait de lumière et je me remis aussitôt à prendre ces Amers. Je n'en pris que quelques bouteilles, et à mesure que j'en prenais je sentais mon mal diminuer et je pus me lever et aller à l'école. Après avoir pris quinze bouteilles, je me trouvais parfaitement bien.

Je déclare positivement que sans les Amers de M. Despatis je ne serais plus au monde.

Dme. MENAPISSIE LONGPRE.
 St. Jérôme, district de Terrebonne.

Je, soussigné, certifie que pendant neuf mois j'avais été complètement guéri par le remède d'aucune espèce d'alliment, par les maux de tête, quelques plusieurs docteurs avaient traité ces maux sans pouvoir me soulager, et ont fini par me déclarer incurable. Ayant acheté des "Amers Merveilleux" de M. P. Despatis et ayant pris de ces Amers, de suite j'ai ressenti un soulagement extraordinaire et continué à prendre un peu, et à mesure que j'ai continué à en prendre, mes forces se sont augmentées et en peu de temps j'ai repris ma parole, tellement qu'aujourd'hui je puis vaquer à mes occupations et me parler parfaitement bien. C'est pourquoi je ne saurais trop recommander aux personnes qui souffrent de quelques maux de tête, d'employer les "Amers Merveilleux" de M. P. Despatis, à qui j'ai beaucoup de reconnaissance, car je leur dois la vie.

DAME H. BEAUCHEMIN.
 Rue Charlotte.
 Montréal, 21 Janvier 1876.

M. Despatis—Je suis heureux de pouvoir vous donner un témoignage de gratitude que vos amers ont opérés chez ma mère. Souffrant d'une maladie de poulmon et aucun médecin ne pouvant la soulager, elle apprit qu'elle pouvait se procurer d'excellents amers, et le m'a pressé d'en avoir. Après la première bouteille, elle éprouva un bien sensible, et à la fin de la deuxième, elle était complètement guérie.

Je demeure, Monsieur,
 Votre humble servante,
 C. M. MONETTE.
 Montréal, 31 Janvier 1876.

Je certifie que l'usage des amers merveilleux de M. P. Despatis m'a complètement guérie de fortes douleurs que j'éprouvais. Je croyais que tout était fini, et qu'il n'y avait plus de remède, mais après avoir pris dix bouteilles de ces célèbres amers, j'étais complètement guérie.

MDE H. LABRECHE.

EN VENTE CHEZ
P. DESPATI
 No. 512, RUE ONTARIO
 et chez
F. O. BEAULNES.
 No. 300, Rue Ste. Catherine,
 Montréal.

FERRONNERIES

POELES!
 FERRONNERIES!!
 FERBLANTERIES!!!
 CORNICHES ET
 ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER
 MARCHAND DE
 FERRONNERIES
 ET FABRICANT DE
 FERBLANTERIES
 EN GROS ET EN DETAIL
 No 254 RUE CRAIG
 ENSEIGNE DU CADENAS D'OR
 MONTREAL.

M. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poèles de Cuisine et de passage, au nombre dequels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de l'époque, dit:

AMERICAN BASE BURNER
 Manufacturé par Turnbull & Cie.
 C'est le plus parfait que l'on connaisse.
 M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de
 CORNICHES ET
 D'ORNEMENTS DE RIDEAUX.
 Dont les patrons délient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne lala rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de
 POELES,
 FERRONNERIES,
 FERBLANTERIES,
 COUILLERIES,
 COUCHETTES EN FER,
 Etc., etc., etc.

Rendez visite à
L. J. A. SURVEYER,
 No. 254 Rue Craig
 MONTREAL.
 1er Novembre, 1875.

MAGASIN CANADIEN
 DE
FERRONNERIES
H. BELIVEAU
 IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES
 ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES
 A l'enseigne de l'Egoutte et du Cadenas
 193 et 195 Rue St. Paul
 MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet
 D'HUILE,
 TEREBENTINE,
 PEINTURES,
 MASTIC,
 VERNIS,
 VITRES,
 ETC., ETC.

AUSSE
Poeles de toutes sortes
 TELES QUE
 POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux
 fournaux,
 POELES DE CUISINE, à charbon et
 à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poeles dont les noms suivent et jouissent, à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, de
 Le PROTECTOR GLOBE STOVE
 Le MAMMOTH HEATHER,
 Le PRINCE ROYAL, sans aucun
 doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché,
 Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché,
 L'EXCELSIOR,
 Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poèles de Cuisine et de Poèles de fournaux, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin ont

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
 d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour réparations ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS
 Les ordres pourront être envoyés à son magasin,

No. 193 ET 195 RUE ST. PAUL,
 MONTREAL.
 1er Novembre, 1875. an-1er

NARCISSE BEAUDRY
HORLOGER
ORFÈVRE ET BIJOUTIER
 44, COTE ST. LAMBERT,
 MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et à son public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et de la fin artistique avec lequel ils sont enchâssés, témoignent hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bijoux, sont dans ses vitrines ou les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Tout article sortant de son atelier est garanti.

PUBLICATIONS.

"Le Franc-Parleur"
 ETABLISSEMENT
 D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS
 THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,
 ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada \$3.00 par année
 (Payable d'avance)
 Etats-Unis (en or) \$5.50 "
 (Payable d'avance)

Par numéro, 3 centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centins par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:

Pour une annonce ordinaire de Naisance, de Mariage ou de Décès, 50 centins; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centins par mot pour chaque insertion; même prix pour les nécrologes. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centins la ligne pour la première insertion, et 2 centins la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont déduits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"
 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que
 PLACARDS
 FACTUMS,
 LIVRES,
 CIRCULAIRES,
 CARTES DE VISITES,
 ETC., ETC.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.
 Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:

Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 60c chaque) . . . \$2.50
 Dialogue sur une Question Importante . . . 15
 Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre) 40
 Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Jolipolis) 10
 Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de M. J. Marcoux) 15
 FIORETTI VESCOVILLI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal) 1.00
 Réponses au Premier Factum de l'Université-Laval 15
 Réponses au Second Factum de l'Université 10
 Les Quatre Lettres 10
 Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres) 10
 La Télégraphie Sacrée 10
 Le Grand-Vicaire Raymond et le Libéralisme-Catholique 10
 Il y a du Libéralisme en Canada 10
 Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc. 20
 Vie de M. J. R. Paré, archi-prêtre, curé de la paroisse de St. Jacques le majeur 20
 Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le majeur 25
 Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1864 à 1871, etc., broché 2.00
 relié 4.00
 Du Modérantisme ou de la Fausse Modération 25
 Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte du Mississipi 25
 Lettres d'une Papisse 10
 Le Don Québécois monténégrin sur sa Rosinante ou M. Dessanilles et La Grande Guerre Ecclésiastique 40
 Lettres à un Doyen 25
 La Réforme Chrétienne des études classiques 20
 Le Contre Poison chaque livraison 0.05
 Le Chiquiy d'autrefois 0.05
 L'Abbé Sax et ses soufflans 0.15
 Le Carmel 0.10
 The Carmelite, par le R. P. Murphy 0.10

(Frais de poste non compris)

REMARQUES

Les correspondants sont priés de n'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont disposés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OUMET, bureau du "Franc-Parleur," No 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du Franc-Parleur, pendant un an.

LE FRANC-PARLEUR
 22, Rue St. Gabriel, Montréal.